



PROTOCOLE DE REPRISE DE L'ACTIVITE DE REPETITION DE MUSICIENS AMATEURS DANS LES STUDIOS DES 4ECLUSES

Contexte : Notre association gère 3 studios de répétition dans un bâtiment ERP de type L qui a pour jauge 19 personnes.

Ces trois studios sont ouverts aux musiciens et groupes de musiciens amateurs pour pratiquer leur loisir.

Le bâtiment est composé ainsi :

- Une zone accessible au public comprenant 2 studios de 25,25m², 1 studio de 36m², desservis par une circulation (19,8m²), 2 blocs sanitaires PMR, 1 hall d'accueil de 56m².
- Une zone non accessible au public, destinée au personnel (droit du travail) qui est isolée de la zone accessible au public par une porte fermant à clef.

Au regard de la situation sanitaire, nous mettons en place le présent protocole afin de nous assurer que l'ensemble des consignes de distanciation et de gestes barrières soient appliqués et applicables, et que l'exposition au risque des usagers comme du personnel soit minimisée.

Ce protocole s'appuie sur les différentes fiches pratiques publiées par le gouvernement, et ont été soumises à l'avis d'un médecin, Dr Thomas Ryckewaert.

Ce protocole sera en place dès la ré-ouverture des studios et jusqu'à nouvel ordre.

MODALITES DE FONCTIONNEMENT :

Les studios ne sont accessibles qu'aux usagers musiciens ayant réservé et payé en ligne leur créneau en amont. Ainsi, leur nombre, leur heure d'arrivée et de départ sont connus par le personnel en charge de les accueillir. De même, cette disposition évitera des paiements sur place pouvant accentuer le risque de transmission du Covid19.

La gestion des réservations ne sera pas automatisée, afin que le personnel puisse s'assurer en amont :

- De n'avoir jamais plus de 10 usagers dans une même pièce.
- De prévoir des heures d'arrivée et de départ décalées afin que les usagers des différents studios ne se croisent à aucun moment.
- De lister le matériel nécessaire afin de l'installer avant l'arrivée des usagers

de manière à ce que seul le personnel le manipule, et ainsi d'éviter des contacts multiples.

- De s'assurer qu'un même studio ne sera pas utilisé successivement par 2 groupes d'utilisateurs : un délai minimum de 1h sera laissé entre 2 réservations, et la porte du studio restera grande ouverte pour aération maximale en complément de l'activation de la CTA.
Entre deux répétitions dans un même local, un nettoyage de tous les points de contact sera réalisé par le personnel de l'association.

Les usagers des studios n'auront de leur arrivée à leur départ de contact proche qu'avec une personne de l'équipe des 4Ecluses, qui les accueille. Cette personne est équipée par l'association d'un masque et d'une visière de protection. Elle est formée aux gestes barrières et au protocole d'hygiène.

Le nettoyage des studios se fait à l'aide de produits d'entretien respectant la norme EN 14476, en respectant obligatoirement les consignes d'utilisation du fabricant, et en portant des gants à usage unique (mis à disposition par l'association).

L'accès dans le bâtiment se fait selon le protocole suivant :

La porte extérieure est maintenue ouverte. La porte tierce côté terrasse est condamnée.

Il est demandé à chaque personne pénétrant dans le bâtiment de porter un masque couvrant son nez, sa bouche et son menton dans les parties communes et couloirs. Il est demandé à chacun de se munir de son propre masque, mais nous mettons à disposition des usagers des masques jetables en cas d'oubli.

Sur la borne d'accueil à l'entrée du bâtiment, sont présents en permanences du gel hydroalcoolique et un thermomètre sans contact.

A l'entrée de chaque personne dans les lieux, elle commence par se désinfecter les mains à l'aide du gel hydroalcoolique selon les consignes affichées, puis est invitée si elle le souhaite à prendre sa température.

En cas de prise de température supérieure à 38°C, il lui est demandé de quitter les lieux au plus vite, de contacter le 15 pour recevoir les consignes sanitaires. Sa répétition est annulée et lui sera intégralement remboursée.

L'accès aux studios se fait dans le respect du protocole suivant :

A l'entrée de chaque studio, un distributeur de gel hydroalcoolique permet aux musiciens de se désinfecter les mains à chaque fois qu'ils entrent et sortent du studio.

Des espaces de 2m² sont délimités au sol dans les studios, afin d'illustrer les distanciations, ce qui rend notre capacité d'accueil à 6 personnes dans les petits studios, 8 personnes dans le grand studio.

Le port du masque est conseillé dans les studios, mais n'est pas obligatoire car le décret n°2020-663 du 31 mai 2020 stipule dans son article 45 : « Sauf pour la

pratique d'activités artistiques, le port du masque est obligatoire dans les établissements autorisés à accueillir du public en application du présent article ».

Il sera également rappelé que les chanteurs ne doivent pas faire face à d'autres musiciens, une installation parallèle ou face au mur devra être favorisée.

Dans la mesure du possible, les usagers doivent amener leur matériel pour que le matériel de l'association ne soit pas mobilisé, surtout les micros et câbles qui sont particulièrement exposés.

En cas de mise à disposition de matériel par l'association aux usagers, le matériel sera protégé par du film jetable qui sera changé entre chaque groupe. Pour toute partie qui ne serait pas protégeable, il sera demandé aux usagers de réaliser eux même avec le nécessaire mis à disposition une désinfection, qui sera ensuite doublée par un nettoyage immédiat et systématique réalisé par la personne de l'équipe en charge de leur accueil.

Les tables de mixage de la sono seront recouvertes de film plastique qui sera jeté après chaque répétition. Le potentiomètres utilisés pour la répétition seront recouverts de scotch qui sera changé entre chaque répétition.

Le bar des studios sera ouvert dans le respect des consignes imposées aux cafés et restaurants : pas de service au comptoir ni en salle, uniquement en terrasse, désinfection du terminal de paiement, espacement des tables d'un mètre, regroupement uniquement de personnes ayant réservé ensemble dans la limite de 10 personnes maximum.

Les pauses des usagers des studios ne pourront se faire que sur la terrasse, sur autorisation du personnel qui s'assurera de limiter les croisements entre les groupes. A leur retour dans le bâtiment, ils devront à nouveau se laver les mains.

L'ensemble de ces consignes de fonctionnement seront communiquées aux usagers par e-mail lors de leur réservation, qui ne sera validée que lorsqu'ils auront accepté ces consignes.

Les consignes seront également affichées dans le hall d'accueil ainsi que dans chaque studio, aux cotés des tutoriels pour le respect des gestes barrière et des consignes sanitaires.